



Règles et fonctionnement du service des dîneurs

Année 2025-2026

École de l'Orée-des-Bois



Table des matières

1.	Orientations et mandat	3
2.	Heures de fréquentation	3
3.	Tarification	3
4.	Facturation	3
5.	Absences/présences prévues	4
6.	Santé et sécurité	4
7.	Responsabilités des parents utilisateurs	4
8.	Alimentation	4
9.	Règles de vie et mesures de sécurité	5
10.	Communications	6

 Formulaire d'autorisation d'administration de médicament (sur demande)

 Formulaire règles de fonctionnement du service des dîneurs

1- Orientations et mandat

Le service des dîneurs est un service relevant de l'école de l'Orée-des-Bois et de ce fait, est assujetti aux règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. Le service des dîneurs veille au bien-être général des élèves et poursuit, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves. Il assure la santé et la sécurité des élèves dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le conseil d'établissement de l'école.

2- Heures de fréquentation du service des dîneurs

1^{re} dîner : 11h15 à 11h50 (maternelle à la 4^e année)

2^e dîner : 11h50 à 12h20 (5^e et 6^e année)

3- Tarification

Les modalités de tarification pour la surveillance du midi sont les suivantes :

MODALITÉS ET FACTURATION	
Fréquence de la facturation :	Mensuelle
Base de facturation :	Quotidienne (Place réservée, place payée)
Fréquence des paiements :	Mensuel
Tarif 2025-2026 :	1,65 \$ par jour par élève

Ratios :	Surveillant : élèves
Préscolaire 4 ans	1:14
Préscolaire 5 ans	1:19
Primaire	1:50
Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en classe spécialisée	Selon le ratio de la classe spécialisée

Vous recevrez un état de compte mensuel par courriel de l'école. Nous vous encourageons à payer par Internet selon la même procédure que les effets scolaires.

4- Absences / présences prévues

Il est de la responsabilité des parents/tuteurs d'aviser le secrétariat de l'école au 819 **503-8088**. Si l'enfant dîne à l'extérieur, une note écrite doit être obligatoirement acheminée aux surveillants.

5- Santé et sécurité

Si l'enfant est malade, les parents/tuteurs seront convoqués et ils devront venir chercher l'enfant au plus tard une heure après avoir été prévenus.

Si l'élève a des problèmes de santé, une allergie quelconque ou doit prendre des médicaments, le parent doit en aviser l'école par le biais de la fiche santé. Pour la prise de médicament à l'école, le parent doit remplir le formulaire d'autorisation de médicament. Le médicament doit être dans son emballage original avec la prescription lisible. Le parent doit fournir la dose exacte, car la surveillante du dîner ne peut mesurer un médicament ou couper un comprimé en portion.

6- Responsabilités des parents utilisateurs

Prévoir des vêtements appropriés selon la saison pour les sorties extérieures. Nous vous demandons aussi de bien identifier tous les vêtements et objets personnels de votre enfant. L'école n'est pas responsable des objets qui sont perdus ou volés. Nous invitons élèves et parents à jeter un coup d'œil régulièrement dans le bac d'objets perdus.

7- Alimentation

Le personnel de l'école s'assure que tous les élèves développent de saines habitudes alimentaires. Nous recommandons donc les collations suivantes : fruits, légumes, fromage et yogourt. Il est à noter que l'école ne recommande pas les friandises, les croustilles, la gomme, les boissons gazeuses, les breuvages énergétiques, les graines de tournesol non écaillées, les nouilles sèches, les barres enrobées de chocolat, tablettes de chocolat, etc. Si une recette maison est préparée à base de substitut, veuillez ajouter les ingrédients sur l'emballage. Les contenants en verre sont interdits.

Il est demandé aux parents de bien identifier les boîtes à dîner. Veuillez prendre note qu'il n'y a pas de micro-ondes. Cependant, les enfants peuvent apporter des contenants isothermes (thermos). Le service de traiteur L'Indocile est disponible le lundi, mardi et le jeudi. Le service Subway est offert le mercredi. Les formulaires doivent être retournés en respectant la date butoir.



Le service des dîneurs ne fournit aucun repas. Le partage de nourriture non organisé est interdit pour cause d'allergie, chantage et taxage.

Tous les aliments à base de noix et arachides sont interdits à l'école étant donné la présence d'élèves souffrant d'allergies sévères.

8- Règles de vie et mesures de sécurité

Si un enfant présente certaines difficultés sur le plan comportemental, le surveillant en informe les parents par une communication et/ou un avis d'inconduite mineur ou majeur et fait un suivi avec la direction de l'école au besoin.

Si le problème persiste, le surveillant informe les parents par une communication et/ou un avis d'inconduite mineur ou majeur et fait un suivi avec la direction de l'école au besoin. et de la possibilité de suspension de leur enfant du service des dîneurs pour une période déterminée.

Un enfant peut être retiré définitivement du service des dîneurs.

Responsabilités de l'élève

Règles générales :

- J'arrive calmement au local du dîner.
- Je range mes vêtements et je m'assois pour attendre les consignes.
- Je parle doucement, sans crier.
- Je respecte les amis et les adultes.
- Je demande toujours la permission pour sortir du local.
- Je respecte le matériel.

Nous vous invitons à consulter la gradation des interventions dans le document des Règles et mesures de sécurité disponible sur le site web de notre établissement.

Politique concernant la violence et l'intimidation

Veuillez consulter le plan de lutte destiné aux parents *Climat scolaire positif, violence et intimidation* qui est disponible dans le document des règles de sécurité de l'école, sur le site web de l'école ou dans l'agenda de votre enfant.

